

compromis. Il en est de la société comme de ce corps humain; point de partie qui se...

Oui, ces idées modernes d'égalité, de fraternité tendent à elles-mêmes à la destruction de la société...

Mais si la philosophie du jour vient à bout de pervertir l'opinion publique, et de nous faire regarder ceux qui nous gouvernent...

Mais quand nous considérons le souverain comme un père, ce titre auguste renferme en lui-même les idées d'autorité, de puissance, de bonté, de miséricorde, de providence...

arré des arguments de Rousseau, veuille s'emparer des propriétés de ses concitoyens et tout bouleverser dans la société...

AFFAIRES COLONIALES.

MESSAGE SUR L'UNION.

C. POULETT THOMSON. Conformément à l'intention qu'il a manifestée dans son discours au trône, le gouverneur-général désire maintenant soumettre à la considération du conseil législatif le sujet de la réunion de cette province avec le Bas-Canada...

Depuis plusieurs années la condition des Canadas occupe une grande part de l'attention du parlement. Il n'est pas un homme d'état britannique qui ne désire ardemment qu'ils soient contents et prospères...

Après avoir considéré avec la plus grande attention et la plus vive sollicitude l'état de ces provinces et les difficultés qu'elles se trouvent respectivement, les conseillers de Sa Majesté ont adopté la conclusion que leur réunion pouvait seul applanir ces difficultés.

Pendant la dernière session de la législature impériale ils se sont, à la vérité, abstenus de presser une législation immédiate; mais leur hésitation n'a pas été motivée par des doutes sur le principe de la mesure...

Le temps est donc maintenant arrivé au-delà duquel on ne peut pas différer un règlement. Dans le Bas-Canada, il est indispensable d'ouvrir une voie praticable et sans danger pour revenir au gouvernement constitutionnel...

Cette province s'est engagée dans des obligations qui font le plus grand honneur à l'honneur et à l'honneur de ses habitants. Les services publics qu'elle a rendus en ce moment, et qui ont été accomplis dans un esprit digne d'un souverain, ont été les moyens les plus efficaces pour...

prévenir la ruine des uns et assurer l'achèvement des autres. Ce ne sera pas sans que le Bas-Canada tienne la clé de toutes ces améliorations...

Dans la vue d'applanir toutes ces difficultés, de remédier aux embarras financiers du Haut-Canada, de le mettre en état d'achever ses travaux publics et de développer ses facultés agricoles...

Ces principes, dans l'opinion des conseillers de Sa Majesté, sont: un juste égard aux droits de l'une et de l'autre province, en réglant les termes de l'Union; le maintien des trois états de la législature provinciale; la fixation d'une liste civile permanente; l'indépendance assurée aux juges, et au pouvoir exécutif cette liberté d'action qui est nécessaire au bien public...

Le gouverneur-général invite donc maintenant l'assentiment du conseil législatif aux termes suivants comme ceux auxquels l'Union pourra être effectuée.

C'est donc été avec une grande satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté a appris que sur la question de l'Union elle-même, la Chambre d'Assemblée avait formellement prononcé son jugement dans la dernière session, et il ne reste plus maintenant au Gouverneur Général qu'à l'inviter à donner son assentiment aux termes auxquels on cherche à l'effectuer.

Ce sera au parlement impérial, guidé par sa connaissance intime du droit constitutionnel, et libre de l'influence des sentiments locaux, à régler les détails de la mesure.

Considérant le chiffre de la population du Bas-Canada, cette proposition pourrait sembler mettre cette province dans une position moins favorable que le Haut-Canada; mais dans les circonstances où cette dernière province est placée, avec l'accroissement de population qu'on peut attendre de l'immigration, et ayant égard à l'énergie commerciale et agricole de ses habitants, un partage égal de la représentation paraît désirable.

La seconde stipulation à faire est l'octroi d'une liste civile suffisante. La convenance de rendre le corps judiciaire indépendant à la fois et de l'exécutif et de la législature, et de fournir les moyens de subvenir aux services indispensables du gouvernement, est hors de question, et a été affirmée par le parlement du Haut-Canada, dans les actes passés par lui pour effectuer ces objets.

Troisièmement, le gouverneur-général est prêt à recommander au parlement que la dette existante du Haut-Canada, en tant qu'elle a été contractée pour des travaux publics d'une nature générale, soit mise, après l'Union, à la charge du revenu commun de la Province Unie.

Sur ces principes, le gouverneur-général est d'opinion qu'il pourra être effectué une réunion des deux provinces, équitable et satisfaisante dans ses conditions, avantageuse dans ses résultats pour toutes les classes. Il les soumet à la considération du conseil législatif, dans la pleine conviction de leur importance, et dans l'espoir qu'ils recevront l'assentiment de cette chambre.

Fort de l'expression de son opinion, le gouvernement de Sa Majesté et le parlement pourront s'appliquer sans plus de délai au plein développement du projet, et à la considération des dispositions au moyen desquelles il pourra être mis à effet de la manière la plus avantageuse aux habitants des deux provinces.

Si, dans le cours de ses délibérations, le conseil législatif désire avoir des renseignements qu'il est au pouvoir du gouverneur-général de fournir, il le trouvera prêt et empressé à les communiquer franchement et sans réserve, et à contribuer de tous les moyens en son pouvoir à un règlement d'où il croit fermement que dépendent, d'une manière essentielle, la prospérité et l'avancement futur de ces colonies.

ORANJENS.—C'est une véritable calamité que la hardiesse avec laquelle l'Oranjois se montre dans le Haut-Canada, lorsque le parlement impérial et le gouvernement ont été établis dans la métropole. Mesdames les Oranjoises ne paraissent pas se rendre compte de la situation de la province du Bas-Canada, et en tout qui pour...

A une assemblée de la Grande Loge du Comté de Durham, tenue à l'Hôtel Bloomfield, dans Cavan, le 21e jour de novembre, à l'effet de nommer les officiers du comté pour l'année suivante, et à d'autres dessous points sur les intérêts de l'Institution, George Elliott, écuyer, M. F. P. était au fauteuil.

Les officiers suivants furent nommés pour l'année 1840. George Elliott, écuyer, G. M. C. Capit. Brown, D. G. M. C. M. T. Kells, G. S. C. M. J. Fitzgerald, D. G. S. C. J. Craham, écuyer, G. T. C. M. R. Woods, D. G. T. C. M. W. Hill, jun. G. C.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, MARDI, 24 DEC.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Avia aux Entrepreneurs. Banque de l'Union.

La solennité de la Fête de Noël nous empêchant de paraître comme d'ordinaire, nous avons avancé notre publication d'un jour. Nous espérons que nos lecteurs ne nous en auront pas mauvais gré, surtout lorsque nous ne leur retranchons rien de notre format habituel.

LA VENTE PERÇE.—Le Canadien de Québec, en rendant compte de correspondances dans lesquelles sont tracés les efforts faits par le Lord Gosford pour servir les Canadas, termine son article par ces mots:

On verra que le Lord Gosford, cet excellent homme, qu'on n'a pas eu le temps d'apprécier, a donné, lors de la discussion de l'Acte récent pour le gouvernement du Bas-Canada, une nouvelle preuve de ses bonnes dispositions envers le pays, auxquelles malheureusement on n'a pas cru assez, ni assez tôt: mais l'exécuteur de nos Canadas se trouve dans les nombreuses déceptions dont ils avaient été si souvent les dupes, sous les précédents de Lord Gosford.

Il est temps que le versatile éditeur du Canadien, qui chanta tant de fois Palinodies durant l'administration du Lord Gosford, reconnaisse le mérite et les bonnes intentions de cet ami sincère des Canadiens. Si quelque'un veut se donner la peine de relire les articles de notre collègue, depuis quatre ans, se persuadera de la solidité qui régna dans la consistance et dans les prévisions de son journal, qui contribua puissamment à propager l'erreur et la désaffection. Nous pouvons, à juste raison, lui adresser ces reproches, car on ne nous a jamais vu dévier de nos opinions sur le Lord Gosford: dans toutes les phases éditoriales par lesquelles nous sommes passés, nous avons proclamé cet homme de bien le seul gouverneur favorable à la masse des habitants du pays et nous ne cesserons jamais de tenir le même langage; nous avons toujours pensé que le Lord Gosford eût réussi à pacifier la province et à lui procurer des avantages incalculables, s'il ne se fut pas trouvé des brouillons, auxquels la paix devait retirer tout espoir de parvenir au pouvoir, et s'il ne se fut pas rencontré des écrivains assez ennemis de leur patrie pour traverser la mission de celui qui devait en cicatriser les plaies.

L'excuse des Canadiens n'est point dans les nombreuses déceptions dont ils avaient été si souvent les dupes, de la part des précédents de Lord Durham, car il serait absurde de soutenir qu'une nation doit juger les hommes sans les essayer, sans les connaître, et parce qu'elle a été trompée par quelques uns d'eux; autant vaudrait soutenir que tous les mortels sont vicieux, parce que le vice règne chez quelques uns d'entre eux.

Plus sincère envers le peuple et envers l'autorité, nous défendons l'un avec toute la convenance, toute la dignité qui convient à sa position; nous ne lui conseillons pas la révolte, mais nous lui faisons voir où la révolte l'a conduit, afin qu'il préfère une franche soumission à tout espoir chimérique pour la suite. Quant au gouverneur actuel nous cherchons à lui faire envisager les inconvénients des plans qu'il vient mettre à exécution, l'injustice et le danger qui se présentent pour l'avenir et nous lui rappelons le Lord Gosford, parce que celui-là avait autant étudié que deviné le pays. Arrivé dans ces lieux avec des instructions impérieuses, il ne recula pas à en faire entrevoir le défaut au ministère qui finit par lui donner carte blanche. En imitant celui de ses prédécesseurs qui tint consciencieusement les rênes de l'administration, le très hon. C. P. Thomson ne satisfait pas l'espoir des Docteurs de Downing Street mais il applanira les voies à la pacification des deux provinces et il consolidera la domination britannique dans l'Amérique septentrionale.

Qu'il réfléchisse aux antécédents de ceux qui l'approchent comme de ceux qui le condamnent et il s'apercevra que nul autre motif que le loyalisme bien entendu ne guide ces derniers.

ANNEXATION DE MONTREAL AU HAUT-CANADA.—Si c'est quelque chose qui démontre, jusqu'à la plus entière évidence, combien sont fausses les plaintes concernant la prétendue tyrannie des canadiens d'origine britannique deviendrait victimes en rétablissant l'ancien état de choses, c'est la demande faite, par quelques organes sans foi constitutionnelle, d'annexer l'île de Montréal au Haut-Canada, en laissant le surplus de la Province sous la domination de son peuple. L'organe britannique ne se contente pas dans l'île de Montréal; cette circonstance est considérée par un certain nombre de canadiens britanniques de la province du Bas-Canada, et en tout qui pour...

la satisfaction ou le bien-être d'une portion, neuf dixièmes de sujets, aussi loyaux, aussi fidèles, aussi restés, sous un régime qu'on prétend intolérable? Les canadiens britanniques de la province devraient se révolter contre cette idée et protester énergiquement contre l'égoïsme de ceux qui la mettent en avant. Elle est même maladroite, car si les griefs des canadiens britanniques étaient aussi bien fondés qu'on le prétend et qu'il n'y ait qu'une défranchisation des franco-canadiens qui puisse porter remède à la gravité du mal, ce ne serait pas la réunion de quelques malades choisis, qu'il serait généreux d'accomplir, ce serait le traitement général qu'on devrait seul réclamer. Si l'intérêt britannique commande une Union, ce n'est pas la convenance d'un dixième de cette population qu'il s'agit de considérer, c'est l'intérêt de la masse qu'il faut prendre et non celui de la fraction. Quelques citoyens de la ville se flatteraient-ils que, dans le cas d'annexion de l'île de Montréal au Haut-Canada, Montréal deviendrait une capitale? Ce serait encore une grande erreur, car la province supérieure ne changerait pas ses dispositions pour protéger un nouveau district qu'elle acquerrait à si bon marché; elle considérerait l'île de Montréal comme fort fortuné de l'honneur de la réunion, et la ville perdrait presque toute son importance, plutôt que d'augmenter sa circonscription; elle serait réduite à rester un entrepôt forcé jusqu'à ce que la navigation ait procuré quelque autre place plus centrale dans le Haut-Canada.

FEU DESASTREUX A NEW-YORK.—Samedi, 17 courant, à 9 heures du soir, le feu éclata dans une maison No. 45, rue Cedar, à New-York, occupée par Wm. Rend, importeur de marchandises sèches, qui perdit 200,000 dollars, dont 100,000 seulement étaient assurés, moitié en Angleterre et l'autre moitié à New-York; le No. 47, maison à 5 étages, fut aussi détruit. MM. Saton et Stewart, importeurs, perdirent 100,000 dollars et MM. Kirby et cie. marchands, perdirent 25,050 piastres, les Nos. 47, 43, 40, 42, 44 et 46 de la même rue, furent en partie détruits par le feu; il en fut de même des derrière des propriétés Nos. 69, 71 et 73, rue William. La perte totale ne s'élève pas moins qu'à 500,000 dollars, couverte en partie par des assurances; celles de New-York, y entrent pour 101,000 dollars.

Le lendemain dimanche, le feu prit au No. 164, Broadway, occupé par L. Lupton, fondeur de boîtes de montres, qui perdit 1,000 dollars.

FINANCES DU KENTUCKY.—Encore un exemple contre la prétention qu'il n'existe point de dettes publiques dans les Etats-Unis, par suite de la bonne administration due au système de liberté et de gouvernement populaire. Le message de l'hon. Wickliffe, gouverneur de Kentucky, constate que le revenu de cet état, qui se monte à 269,680 dollars, est au-dessous des dépenses ordinaires, d'une somme de 42,224 dollars. Les charges ordinaires, pour l'année prochaine, sans estimer les dispositions qui peuvent être faites par des actes de la législature, seront encore au-delà des revenus à espérer, et il sera nécessaire d'augmenter les impôts. Le montant de la dette de l'état, créée pour améliorations intérieures, est de 1,433,757 dollars. Pour rembourser cette somme, il existe un fonds, en actions de banques, montant à 1,070,000 dollars, laissant un déficit de 391,100 dollars.

PUBLICATION DE LA NARRATION DE SIR F. B. HEAD.—Il est des personnes qui ont trouvé fort extraordinaire la décision prise, par la législature du Haut-Canada, de publier dans l'index de la chambre, la narration de Sir Francis, en ajoutant qu'une semblable mesure, ruineuse au peuple et en dehors des pures législatures ne s'était jamais vue. L'exemple cependant se rencontre dans les précédés de notre chambre d'assemblée. Lors du rapport fait à la chambre des communes, en 1828, il en fut envoyé copie au parlement du Bas-Canada. La chambre d'assemblée locale, pouvait certainement se contenter de publier le rapport seul dans son index, mais elle y joignit copie de toutes les dépositions données devant le comité choisi du parlement impérial en français et en anglais; il est vrai que cela fit un job profitable à M. N. A. Morin, l'un de ses membres, qui fut grassement payé pour la traduction.

PEINTURE CARACTERISTIQUE.—M. Gamble, membre de la chambre d'assemblée, qui n'est pas officier public, comme de raison, prononça, lors de la discussion du fameux bill de proposition d'Union, un discours qui fit rire beaucoup de monde, mais dont tout le monde ne put point rire dans la chambre. Il commença par lire quelques passages des anciens journaux, d'où il paraissait très clair que le savant procureur-général et le non moins savant solliciteur-général avaient déclaré, l'année dernière, par leurs votes expressifs qu'en cas d'Union, le Haut-Canada aurait 62 membres et le Bas-Canada n'en aurait que 50. M. Gamble entra dans la plus risible comparaison de la chambre actuelle avec les arbres d'une forêt. «Le savant avocat-général, dit-il, est un bel et majestueux érable, est un tendre érable, étendant ses magnifiques feuillages, en profuse grandeur, durant les jours rayonnants d'été, commençant à jeter ses feuilles à l'approche de l'hiver et tirant encore de ses racines sa douce sève. Le plant et l'élastique frêne, est prêt à être moulu dans toutes les formes qu'on voudra lui donner. Le frêne est le digne solliciteur-général.» M. Gamble termina par dire: que le peuple du Haut-Canada ne pouvait être vendu aux marchands de Montréal, comme un nouvel article d'exportation qu'il ne pouvait établir sans ou sèche. Qu'il n'y avait aucune raison pour supposer que le Bas-Canada désirât l'Union. Le conseil spécial seul le désirait. Mais on ne devait pas se laisser intimider par une «petite et brève autorité.» Rien ne pourrait l'empêcher, (lui M. Gamble) à changer la liberté pour l'esclavage.

EDUCATION.—Notre libéral collègue du Canadien Colonis, se fâche tout rouge contre le commissaire chargé d'examiner les objets d'éducation dans la province, auquel il reproche de n'avoir pas encore fait une ombre de rapport; nous serions de son avis, si nous n'avions la plus grande répugnance pour les rapports, surtout depuis l'apparition de celui de l'illustre comte de Durham, qui nous a prouvé, par A plus B, que la force d'examiner on n'a pas à se vanter la vue et par perdre l'attendement. Mais ce qui nous ferait désirer surtout qu'on ne s'occupât pas de cette affaire et qu'on laissât le commissaire dans une douce sécurité, c'est que notre collègue semble prêter que le résultat de l'enquête sera l'établissement d'écoles anglaises dans toutes nos paroisses, au lieu d'écoles françaises, dont, comme journaliste français, nous réclamerions l'Institution. Notre collègue d'Altona que depuis 1839, il n'y a eu que de pitoyables écoles, dans chaque pa-

roisse et que l'anglais ne soit point la langue universelle. Si un semblable projet existait réellement, si l'on devait proscrire la langue française nous nous verrions forcés de nous insurger éditorialement et nous pourrions bien finir par devenir l'ennemi des lumières ainsi que de l'instruction.

SUITES DE LA CONSCIENCE.—Les employés des banques des Etats-Unis, ont tant d'occasions de malverser dans leur gestion et de dissiper les deniers de ces établissements, par le peu de soin que mettent leurs directeurs à examiner de près leur conduite, qu'il y a tous les jours ou des fuites ou des suicides à rapporter. Le récit suivant sera sans doute un avertissement pour tous les directeurs de banques, et ils ne sauraient trop avoir les yeux sur des hommes qui sont trop souvent tentés par les grands facilités qu'ils ont à tromper ou par le besoin de faire des dépenses bien au-dessus de leurs appointements.

Un comité fut nommé, il y a quelques jours, pour examiner les affaires de la Western Bank, à Philadelphie; pendant qu'il était en séance, M. Michael E. Israel, caissier de cette banque, se rendit dans les bois de Jersey et se fit sauter la tête d'un coup de pistolet; ce malheureux ne se tua pas cependant et il fut en suite trouvé marchant dans les rues de la ville, tout sanglant; il fut conduit chez un docteur, et n'a encore pu rien dire sur cet acte de désespoir, qui paraît tenir à sa position de comptable. La balle a passé par l'oreille et est restée logée dans sa tête; on espère peu sur son retour à la vie.

Nous avons appris depuis que ce malheureux est mort.

PEU FLATTEUR.—Le Chronicle de Niagara, au sujet de l'Union, ne contient le paragraphe suivant:

«L'Union des provinces doit être, il est clair, purement législative. Le Haut-Canada ne sera pas privé de ses officiers, en sorte que Toronto ne perdra rien de son caractère métropolitain, excepté peut-être l'honneur d'être le lieu d'Assemblée de la législature-unie, et même cela est tout à fait douteux, car nous sommes informés qu'il est dans l'intention du gouverneur-général de recommander, en toutes ses premières séances ou trois sessions soient tenues à Toronto.»

Nous doutons que cette assertion soit agréable aux personnes qui, dans le Bas-Canada, étaient les plus pressées à provoquer l'Union: soit par complaisance officielle, soit par aversion nationale, soit par intérêt privé. Mais s'il existe des personnes dans le Haut-Canada, qui peuvent dire qu'elles ont reçu les confidences du gouverneur-général sur le siège du gouvernement, en cas d'Union; il en est aussi dans le Bas-Canada qui n'ont pu connaître les intentions du très hon. Thomson; les lieux que les uns et les autres assignent sont tellement opposés, qu'il faut bien que quelqu'un soit dans l'erreur. Quant aux officiers du Haut-Canada, si ceux-là doivent rester, bon soir pour les nôtres, qui se repentiront probablement d'avoir été si officieux.

PAUVRE ATTAQUE ET FAIBLE DEFENSE.—Le Transcript de Portland rappelle dernièrement un homme qui venait de vendre sa femme pour 4 chelins 10 pence sur le marché de Rotherham, en Angleterre, et il demandait au Transcript de Montréal s'il voudrait supporter ce fait comme «l'une des beautés d'une monarchie.» Ce dernier journal en répliquant à cet article mettait en parallèle un homme dans les Etats-Unis, qui venait de tuer sa femme et ses deux enfants, en ajoutant qu'il n'aurait pas l'indécence de poser ce fait comme «l'une des beautés du républicanisme.» Notre collègue terminait par dire «il n'y a aucune loi dans l'Union qui sanctionne le meurtre, et il n'est pas légal non plus pour un homme, en Angleterre, de vendre sa femme. Mais on trouve des personnes dans tous les pays, qui transgressent les lois.»

Il nous semble que les arguments du Transcript de Montréal sont aussi peu propres à confondre son adversaire qu'ils sont dénués d'exactitude. Il n'existe pas, en Angleterre, de loi écrite qui permette à un mari de vendre sa femme; mais la législature de la Grande-Bretagne repose, en grande partie, sur des lois traditionnelles; l'usage, qui fait force de loi, autorise ces mariages; et l'on voit moins de jour en jour, c'est que l'opinion publique a flétri ces restes de brutalité, qui devraient être proscrits chez une nation respectante et civilisée; la vente de la femme est le seul mode de séparation du pauvre, qui n'a pas le moyen d'entreprendre les procès coûteux, dont les riches se prévalent pour arriver au même but. Cet usage est tellement passé en force de chose jugée, il blesse si peu les lois, qu'aucun mari, qui ait vendu sa femme sur la place publique, n'en a été empêché ou puni par les magistrats. La femme vendue devient la légitime épouse de l'acquéreur, les enfants qui naissent de cette union sont considérés en tout comme légitimes. Nous croyons qu'il est bien plus simple d'avouer la barbarie de l'usage, de la déplorer et d'en souhaiter la proscription; du reste, il existe dans le républicanisme des choses qui sont bien autrement préjudiciables au bien public et qu'on pouvait opposer à une action qui ne tient en rien à l'essence du gouvernement.

SAISIE DE PAINS.—L'Alderman Gamett, du conseil de Toronto, qui paraît très actif pour l'intérêt du pauvre peuple, s'est occupé à faire un tour chez les boulangers de la capitale du Haut-Canada, et à trouver des pains auxquels il ne manquait que de 4 à 5 cents. Cent trente-neuf pains ont été saisis comme étant point de poids et envoyés à la maison d'industrie, ce qui était complet deux bienfaits à la fois; le boulangier du gouvernement était parmi les délinquants, ce qui fait voir que cette surveillance intérieure certainement l'administration. Il faut espérer que le gouverneur-général, lorsqu'il en aura fini avec le Haut-Canada qu'il paraît lui faire manger du pain un peu dur, verra le temps de faire fonctionner la machine du conseil spécial, de manière à arrêter nos magistrats à fournir le nez dans les voitures (et peut-être aussi dans les carottes) de nos boulangers.

CATHOLICISME.—Les amis de la religion romaine apprendront avec plaisir, que les efforts les plus assidus sont faits, par les prêtres catholiques dans la Nouvelle-Ecosse, pour établir à Halifax, des séminaires, afin d'acquiescer l'instruction. Messieurs O'Brien et Downey, gradués du collège de Magway, ont été nommés dans le dessein d'ouvrir des écoles, et ont montré leur zèle de l'importance de la mission qu'ils se proposent avec zèle. L'Union. M. Telle, a déjà donné à Messieurs O'Brien et Downey, pour commencer l'école, un certain nombre de livres, et à Messieurs Downey 250, pour commencer l'école d'une bibliothèque paroissiale. On espère que ces deux établissements seront dirigés par les plus sages membres de la paroisse.

—C'est une véritable calamité que la hardiesse avec laquelle l'Oranjois se montre dans le Haut-Canada, lorsque le parlement impérial et le gouvernement ont été établis dans la métropole. Mesdames les Oranjoises ne paraissent pas se rendre compte de la situation de la province du Bas-Canada, et en tout qui pour...

PARLEMENT DU HAUT-CANADA.—Les résolutions...

Honorable Messieurs, La diligence et l'attention que vous avez...

Par une grande satisfaction en transmettant au gouvernement de Sa Majesté les résolutions...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

La Chambre d'Assemblée, qui avait reçu des résolutions dans le même genre, proposées et soutenues...

rean du défunt. Ceci est une preuve que les comptables de deniers publics ne sont point irresponsables...

BOULANGERIE DU GOUVERNEMENT A QUEBEC.—Les propositions pour la construction d'une boulangerie...

St. Jean.—La fête de ce patron de l'Ordre doit être célébrée, vendredi, 27 du courant, à l'auberge de l'Union...

CURE DE LA CATARACTE.—Nous voyons par un avis dans le Mercury que Mary Shanahan, de Québec, remercie le Dr. Racey d'avoir gratuitement rendu la vue à sa fille...

EXTRAORDINAIRE.—Dans la paroisse des Trois Pistoles, le 11 courant, les troupeaux brouillaient encore l'herbe des champs!

BONNE PRISE.—Un jeune homme de la campagne fut dernièrement victime de deux fripons arrivés de Québec, qui l'entraînèrent dans un cabaret et le firent jouer aux cartes...

MAUVAIS JEU.—Des sauteurs, charretier fut amené jeudi de la soirée dernière à la police pour avoir jeté des balles de neiges aux passans...

VOITURES D'HIVER.—On se rappelle les embarras suscités par l'ordonnance sur les nouvelles voitures d'hiver, et la perplexité où se trouvaient nos habitants...

ACCIDENT.—L'hiver nous amène toujours quelques accidents à déplorer, et qui sont la suite de la précipitation avec laquelle on veut jurer des promesses...

NOUVELLES DIVERSES.—Le bateau à vapeur Rochester à destination de New-York est parti de Québec le 19 courant...

NAISSANCE.—A Bellevue, le 21 du courant, la dame de P. Dubouché, a eu un second fils.

DECES.—A Yamoucheville, le 19 du courant, à l'âge de 66 ans, d'un coup d'apoplexie des plus violents, Monsieur Leduc...

VERITE.—Dans la discussion du bill de mariage des deux provinces, M. McKay, membre de la chambre d'Assemblée...

REVENUES.—Le Secrétaire de l'Assemblée a annoncé qu'il avait reçu un rapport de la Commission des Revenues...

BANQUE DE L'UNION. 4718. MERCREDI prochain, JOUR DE NOEL, les affaires ordinaires seront suspendues.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. LES SYNDICS, pour la construction d'une Eglise, dans la paroisse de St. Hyacinthe...

DONS POUR NOEL ET PRESENTS POUR LE JOUR DE L'AN. H. C. McLEOD vient d'ouvrir un élégant assortiment de POUPES ANGLAISES et ALLEMANDES...

Le Soussigné offre en vente sa demeure, au fort des Messieurs, à la montagne, VINGT à TRENTE TONNES de CIDRE manufacturé par lui...

A VENDRE. UN EMPLOI, situé à l'occurrence de la grande rue du faubourg St. Joseph et de la rue de l'Académie...

LAND O'CAKES. J. et J. KEILLER, (filles) leurs amis et l. publie sur le retour de la saison de Noël...

MANUFACTURE DE VOITURES. Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. SERA VENDU à Peniche, le 30 DECEMBRE l'EMPLACEMENT situé dans le centre de ce village...

AVIS. LES BILLETTS DE LA BANQUE MOLSON seront payés tous les jours de DIX à TROIS heures...

AVIS. LA Société existante jusqu'ici, dans cette ville, entre FRANCIS BUTEAU et MARTIN MALHERBE...

AVIS. JEAN BAPTISTE HOULE a établi son étude dans la Rue St. Vincent vis-à-vis l'audience...

AVIS. DRAPS BLEUS de Pilote, qualité supérieure. Draps Fins et Supérieurs. Buzickins et Twerds...

AVIS. Quelques pipes, barriques et quartages vin de Porto Supérieur. Eau de Vie Supérieure en Quartiques. Huile à Salades.

AVIS. KOLLMYER & CARLISLE, Sculpteurs et Dorateurs, Manufacturiers de miroirs et de Cadres pour Tableaux.

AVIS. INFORME respectueusement leurs amis et le public, qu'ils ont commencé des affaires dans le lieu où se trouvent les appartements de devant occupés par M. W. LAWLEY...

AVIS. M. B. G. CAUCHY ayant été admis à la profession de NOTAIRE, a établi son étude dans la rue St. Jean...

VENTE PAR LE SHERIF. Avis public, est par le présent à savoir: A vendre, les terres et dépendances ci-dessous mentionnées...

VENTIONNI EXPONAS. Monfré à savoir: GUILLAUME GAUCHER, de la paroisse de St. Geneviève...

AVIS PUBLIC. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

AVIS. Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il est revenu tout récemment des Etats-Unis...

SOURCES DE CALEDONIE. PROSPECTUS. D'UN PROJET POUR DISPOSER DE LA MOITIE INDIVISE DE LA PROPRIETE DES SOURCES DE CALEDONIE.

LES SOURCES DE CALEDONIE ont été depuis deux ou trois ans une portion considérable de l'attention publique...

On devra se rappeler que depuis environ douze mois une portion de terre dans le voisinage des sources fut vendue par lots afin de procurer les moyens de la voir...

On en veut en l'appliquant expérimentalement, et aussi pour plusieurs autres usages...

On en fait usage dans les hôpitaux de nos principales villes avec le plus grand effet.

Si bien connu comme éditeur du Washington Telegraph, pour la vérité des faits suivants...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

AVIS est donné par ces présentes, que le 27 de Novembre courant, un acte de transmission fut exécuté par HECTOR RUSSEL et de, de Montréal, marchand, de tous leurs biens personnels...

Toutes personnes envers qui le dit successeur est débiteur sont priées de se présenter d'envoyer leurs comptes dûment authentifiés, aux syndics, au bureau de la dite société de HECTOR RUSSEL et cie...

AVIS.—L'association ci-devant conduite à Montréal par HECTOR RUSSEL et JOHN MACKENZIE, sous le nom et raison de HECTOR RUSSEL et compagnie, fut dissoute d'un consentement mutuel, le 27 du courant.

AU PUBLIC AFFLIGE. On regarda comme d'une grande importance pour le public de connaître les faits suivants...

On en veut en l'appliquant expérimentalement, et aussi pour plusieurs autres usages...

On en fait usage dans les hôpitaux de nos principales villes avec le plus grand effet.

Si bien connu comme éditeur du Washington Telegraph, pour la vérité des faits suivants...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

Le soussigné s'engage dans le cas de succès de cette vente à faire ses efforts pour la construction d'une église et d'une maison d'école...

ETABLISSEMENT NOUVEAU DE CONFISEUR.

DEVERRY, (de Québec) PATISSIER et CONFISEUR, ayant transféré son établissement dans cette maison connue, No 66, Rue Notre-Dame, d'anciennement occupée par M. ALEXANDER MURPHY, informant magnaniment...

ADRESSE: PAIN DE SAVOIR pour NOCES, BISCUITS SPONGIEUX, PYRAMIDES, BISCUITS avec ORNEMENTS pour la NOËL, et autres. 18 Décembre. 12 f.

1840. ALMANACH DU BAS-CANADA, ET Indicateur Commercial de Montréal.

L'OUVRAGE ci-dessus est maintenant sous presse, et sera publié le QUINZE DE NOVEMBRE, en langue Anglaise. Outre les matières ordinaires contenues dans un Almanach, ce livre contiendra un...

REGISTRE CIVIL, Gouverneur Général, Conseillers Exécutifs et Membres du Conseil Spécial, Chefs des divers Départements, Officiers Publics, Nominations Municipales, Commissaires, Intendants, etc.

REGISTRE LEGAL, Cours de Justice, Juges, Officiers en Loi de la Couronne, Termes des différentes Cours de Justice, Avocats, Notaires Publics, Juges de Paix, Magistrats Stipendiés, Etablissements de Police, Enregistres d'Actes, Huissiers, etc.

REGISTRE COMMERCIAL, Officiers des Douanes, Table des Droits sur les Importations, Marchandises Libres, Prohibitions, etc., Officiers des Maisons de Trinité, Pilotes Branches de Montréal et de Québec, Taux de Pilotage, Règlements, Phares, Boudes et Postes de Provisions, Latitudes et Longitudes des Caps, Gisements et Distances entre les Caps, Variations du Compas, etc.

REGISTRE MILITAIRE, Commandant des forces, Etat Major de l'Armée, Officiers du Commissariat et de l'Artillerie, Etat Major de l'Armée dans le Nouveau-Brunswick et dans leurs dépendances.

REGISTRE DE LA MILICE, Etat Major de la Milice, et Officiers des Corps Volontaires dans la Province.

REGISTRE DIVERS, Contenant les Institutions Publiques et Charitables, les Départements Publics dans le Haut-Canada, et une grande variété de renseignements utiles, de faits précieux etc.

AUQUEL SERA AJOUTÉ, L'INDICATEUR COMMERCIAL DE MONTRÉAL. Contenant les noms et lieux d'affaires des principaux Marchands, Commerçants, Magasins etc. dans la ville de Montréal.

L'ouvrage sera bien imprimé en un volume in-douze, de plus de 200 pages, et sera à vendre chez les différents Libraires des deux Provinces. Prix 35 c.

JOHN LOVELL, Imprimeur et Publieur. Les avisements insérés sur couverture de l'Almanach seront reçus aux prix ordinaires.

NOUVELLEMENT RECUS et A VENDRE: 750 coudes cuir à semelle de la meilleure qualité de New York de 14 à 20 livres

500 do do de 14 livres et au dessous
300 do do de Glasgow
300 do do commun
150 do do pour homme
150 do do à usage laid
350 do peau de kid
1000 livres cuir fondé lano avec du chien
300 douz. peaux de veau Anglais
29 do do de France
50 do do de Irlande
50 do do de Canada
2 barriques fil à souder patenté
8 ballons do
150 douz. peaux de mouton Anglais, bordures doublures, &c. &c.

20 boîtes thé twinkley
25 demi do Young Hyson, douze livre chaque
25 caisses do Old Hyson
50 boîtes savon de Montréal
50 do chandelle
200 barils harengs No 1 inspectés
250 do do No 2 do
100 sacs sel pour table
120 boîtes pipes à tabac avec le bout vernis
90 do raiuin fraiis B. M.
30 do vitres 6 1/2 sur 7 1/2
250,000 vrais cigares de la Havane de différents marcs.

JOHN PRATT et Cie, rue St. Paul, 16 Oct. 1839. 27 c. 6m.

MANUFACTURE DE MARBRES. Les souscriptions sont AGENTS pour la VENTE des MARBRES, de l'un des grandes manufactures dans les Etats-Unis et sont préparés mallemant à déléguer, lorsqu'il leur en sera donné ordre.

Cheminées et tablettes de marbre, de toutes dimensions et de travail le plus splendide. Les prix seront les mêmes que ceux de New-York, avec les dépenses additionnelles de fret et de droit; sans compter le transport l'Amérique et les risques d'importation.

BRADLEY et CIE, Rue McGill, Montréal 20 Oct. 1839. -f.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

POELLES-POELLES, BRADLEY et Cie, rue McGill, près le marché St. Paul, Montréal, ont à vendre: Papier de couleur, de soie et de bureau. Des papiers les plus supérieurs.

PILULES DE BRANDRETH.

Cette Médecine est reconnue pour être l'une des plus précieuses qui ait jamais été découverte, comme purifiant le sang et les fluides. Elle est supérieure à la Salsaparille, soit comme purgative ou comme altérative. Elle est indiquée au commencement de toutes les préparations et les combinaisons de Médecine. Ses propriétés purgatives sont d'une valeur incalculable; car ses pilules peuvent être prises tous les jours, pendant toute la période, et au lieu d'affaiblir par des effets cathartiques, elles ajoutent à la force en chassant les causes de la faiblesse. Il n'est aucun remède qui ne soit aussi opéré par ces Pilules. Mais elles n'ont aucun des malheureux effets de ce MOÛTEL SPECIFIQUE. Les DENTS n'en sont pas atteints, les yeux sont point paralysés; non, car la place de ces symptômes affligeants, une nouvelle vie et par conséquent une nouvelle animation est érudite dans chaque mouvement du corps. Les PILULES DE BRANDRETH, ont certainement UN REMÈDE UNIVERSEL, car elles guérissent les maladies les plus opposées; elles guérissent l'INFLAMMATION et les RHUMATISMES CHRONIQUES; elles guérissent la DYSENTERIE et les CONSTIPATIONS CONSTITUTIONNELLES! Elles guérissent toutes ces maladies opposées en apparence, PARCEQU'ELLES ÉCLAIRCISSENT ET PURIFIENT LE SANG, pourvu cependant que la nature ne soit pas adossée de secours humain. Cette médecine a été en usage depuis quatre ans dans les Etats-Unis, et partout où elle a été introduite elle a triomphé sur tous autres remèdes.

TOUTES FIEVRES. Sont guéries aussitôt par cette méthode que par toute autre. Toutes fièvres sont occasionnées par le désordre des motions du sang, produites par la sérosité des humeurs durcissant dans les valves des vaisseaux. Le sang circule avec une promptitude grandement augmentée, et elle est encore accrue par la friction des globules ou molécules qui composent les masses des fluides. C'est alors qu'une chaleur excessive est éprouvée par tout le système et est accompagnée d'une grande soif, de maux de tête, de reins et qu'une prostration complète de toutes les facultés de l'esprit aussi bien que du corps vient affliger tout le système humain.

Les saignées, le calomel et le quinquina sont les remèdes ordinaires employés par les médecins. Quelle est la conséquence? Les deux tiers des malades meurent, et l'autre tiers se guérit de la fièvre; mais aussi LEUR SANG EST SURCHARGÉ DE REMÈDES ÉTRANGERS, QUI ONT ÉTÉ AVALÉS POUR DISSIPER LA FIEVRE! Ces drogues se déposent généralement dans les cavités des veines et des artères, produisent les douleurs les plus horribles, particulièrement pendant la nuit, lorsque le malade guéri (?) est chaudement dans son lit, l'opinion se lève et à appliquer de la glace froide, ou quelque autre chose de froid, pour diminuer ses douleurs excessives. Plus agacent les toux les plus obstinées, l'hydrocécie, la consumption, par les remèdes obstruant les poumons, et d'autres affections affaiblissantes conduisent le pauvre malade au tombeau, après des souffrances longues et cruelles.

Cela peut être prévenu, PEUT TOUJOURS ÊTRE PRÉVENU, si l'on a recours du suite à la purgation, et après que le malade est tombé même aussi bas, il y a espoir de le réchapper, pourvu qu'il persévère. Des centaines ont été retenues sur le bord de la tombe, en suivant l'avis contenu dans la suivante.

COURTE SENTENCE. A la première attaque de fièvre, ou de toute maladie, prendre immédiatement une forte dose de PILULES UNIVERSELLES VEGETABLES DE BRANDRETH, et continuer à maintenir un puissant effet sur les voyeux jusqu'à ce que la fièvre ou la douleur aient entièrement cessé. SIX ou HUIT, dans la plupart des cas, seront suffisantes comme première dose, et il n'est pas improbable qu'une dose de cette espèce empêche des mois de maladies, et peut-être la mort.

Les PILULES DE BRANDRETH, ne peuvent jamais être obtenues d'aucun DOCTEUR, APOTHICAIRE, ou COLPORTEUR, car il ne leur fut jamais permis, dans aucune circonstance, de les vendre; En conséquence, toutes celles qui seraient vendues par eux doivent être considérées comme contrefaites.

Tout AGENT AUTORISÉ a un certificat d'agence signé par B. BRANDRETH A. M. A moins que ce certificat ne soit montré, il faut se donner de garde d'acheter.

H. C. McLEOD; Rue Notre-Dame, No 63, en face la Maison de Justice est le SEUL AGENT AUTORISÉ pour MONTRÉAL, et est autorisé à nommer des agents dans toute la Province du Bas-Canada, ainsi que dans les Districts de l'Est du Haut-Canada. Montréal 8 novembre, 1839. -f.

PLUMES DACIER. VIENNENT D'ÊTRE RECUS par le souscritteur 1000 grosses et PLUMES DACIER d'HEILEY et fils, article supérieur, manufacturés expressément pour l'usage.

Un grand assortiment de PLUMES de Perry, de Gillott, de Windel, de Skenner, de Nobby, de Kershaw, de Warren Victoria PATENTÉES et PLUMES CALLIGRAPHIQUES, garanties pour être des manufactures dont la marque est appliquée sur des cartes.

R. GRAHAM Manufacture de Livres de comptes pour la Banque de Montréal. Montréal 30 Oct. 1839. -f.

COMPAGNIE DU PHÉNIX DE LONDRES, POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. Cette Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le feu, à des conditions libérales.

GILLESPIE, MOFFATT & Cie. Agents pour le Canada. Montréal, ept. 1839

AVIS. TOUTES personnes endettées envers les Successeurs de THOS. S. BROWN, de THOS. S. BROWN & CIE, et de F. B. BLANCHARD, sont priées de venir régler leurs Comptes, sous le plus court délai possible, avec le Souscritteur, et toutes personnes qui peuvent avoir des réclamations contre ces Successeurs sont priées d'en faire leurs comptes, à l'adresse du Souscritteur, au Bureau d'OLIVIER BERTHELET, Esq., Rue St. Jacques. S'adresser, franc de port, à F. B. BLANCHARD, Caricaturer à l'absence de T. S. BROWN, en remplacement de R. FOSTER, Sec. qui a résigné en forme légale. 9 Oct. 1839. -f.

CALENDRIER DE MONTRÉAL, POUR 1840. VENDRE, actuellement à cette imprimerie et chez tous les Libraires de cette ville (le Montreal Calendar, for 1840.) le CALENDRIER DE MONTRÉAL, pour 1840. LA PREMIÈRE FEUILLE ANGLAISE qui ait paru en ce genre à Montréal. Contenant une foule de renseignements indépendants aux gens d'affaires et aux commerçants de la province. Prix 50 c. par feuille.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

SANATIVE INCOMPARABLE.

A VENDRE CHEZ ROBERT GRAHAM, LIBRAIRE, RUE ST. FRANÇOIS XAVIER, En face du Bureau de la Poste.

SANATIVE INCOMPARABLE DE GOELICKE.

MÉDECINE d'une plus grande utilité au genre humain que les mines d'Autriche, ou même que tous les trésors du globe, médecine qui est un extrait égal du monde végétal, animal et minéral, et qui possède en conséquence un triple pouvoir, destiné à guérir la maladie des poumons, mais qui possède une influence mystérieuse sur un grand nombre de maladies qui affligent le système humain.

Ce médicament possède un grand prix dans l'estime des médecins qui, tous les jours en voient les merveilleux effets et les cures presque miraculeuses de patients qui avaient été condamnés à un tombeau prématuré.

Fo ce qui regarde la SANATIVE, le public voudra probablement faire l'essai de ses qualités, plutôt que de s'en rapporter à ce que peuvent en dire soit les amis ou ennemis de son influence. N'ayant nullement le désir d'avoir une réputation à l'étranger, son inventeur n'aurait pas donné son consentement à ce que les cas de cures suivantes fussent publiés, si les certificats annexés qui couronnent les faits, ne lui eussent été présentés, sans aucune sollicitation, par trois médecins célèbres dans leur profession, et qui, jusqu'à dernièrement, étaient des antagonistes acharnés contre ce remède. N'ayant donné son médicament que pour une seule maladie, il ne pouvait croire qu'elle possédât une aussi grande influence sur le corps humain, si les cas ci-dessous donnés, n'étaient attestés par des messieurs dont la véracité ne peut être mise en doute, et qui ont été témoins oculaires des faits, savoir: 21 du psoriasis, 9 de paralysie, 13 du haut mal, 2 du syphilis, 12 d'hydrocécie, 3 de frénésie, 1 d'émoussation, 12 d'indigestion, 7 de pleurésie, 3 de la goutte, 14 d'émorrhoides, 9 de dysenterie, 6 de la gravelle et de rétention d'urine, 2 de diabète, 10 du rhumatisme, 5 de maux de l'épine dorsale, 7 endures au visage, 12 de la jaunisse, 1 de surdité, 17 des nerfs, 8 aigues ou fièvres tremblantes, 33 maladies des poumons et expectation de sang, 3 de tremblements, 7 brûlements de cuir, 18 vertige et maux de tête, 2 perte d'appétit, 4 maux de foie, 32 toux et rhumes, 9 asthme, 33 maux d'yeux, 8 de St. Antoine, 10 d'insomnie, 2 cancers, 11 dartres, 8 ulcères et dépôts de fièvre, 9 vents dans l'estomac, 5 hypochondriaque, 10 sueurs froides, 6 d'efforts, 13 scorbute, 12 de la tigne, 4 boutons dans la figure, 9 lépreux, 6 tic douloureux, 1 de poison, 4 maladies d'enfantement, 3 tumeurs et nombre de maladies du sexe féminin, sans compter les nombreux cas de fièvres, humeurs, etc.

Certificat de trois membres de la faculté médicale d'Allemagne en Europe. Nous les soussignés, pratiquants la médecine en Allemagne, sommes parfaitement au fait, que d'après notre conduite, nous devons nous attendre à voir se répandre l'usage de quelques uns des membres de la faculté, mais non celle de ceux qui sont bienveillants et qui ne sont pas influencés par des motifs d'intérêt privé. Quoique nous nous abstenions d'exprimer notre opinion quant à la solidité ou non solidité de la nouvelle doctrine de Dr. Goelicke, nous sommes heureux de pouvoir dire que nous considérons sa Sanative trop précieuse pour n'être pas généralement connue, parce que, d'après ce que nos yeux voient et ce que nos oreilles entendent, nous devons croire.

Nous certifions par ces présentes que lorsque le Dr. Louis Offon Goelicke se présente pour la première fois devant le public Allemand, comme le premier inventeur d'une nouvelle doctrine, et d'une nouvelle médecine, nous le considérons avec le plus grand mépris, le croyant et le dénonçant ouvertement comme un vil imposteur et le prince de charlatans. Mais, en attendant parler avec tant d'avantage de la Sanative, contre et pour, nous sommes conduits, d'après des motifs de curiosité seulement, à faire l'essai de ses vertus réputées sur un certain nombre de nos patients hors d'espoir de guérison; et nous considérons maintenant qu'il est de notre devoir de reconnaître publiquement son efficacité non seulement pour la guérison de la consumption mais pour autres maladies dangereuses, que nous avons toujours considérées comme incurables. Notre mépris pour la découverte de cette médecine fut tout à coup tourné en un profond étonnement quant à ses résultats inattendus; et comme amende honorable pour l'avoir maltraité, nous confessions franchement au monde, que nous le croyons un philanthrope, qui fait honneur à sa profession et à notre pays, qui lui donna naissance.

Un petit fait que, quoique sans importance en lui-même, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner. C'est celui-ci: que tandis que la plupart des remèdes sont fort en goût et extrêmement colorés, pour rencontrer le goût de l'acheteur (leur vertu principale consistant dans l'odeur et la couleur) la Sanative est préparée d'une manière très peu irritante, étant presque sans odeur et sans couleur, mais possédant un pouvoir qui, quoiqu'il ne soit pas vu, est ressentit.

L'adoption récente de cette médecine dans quelques uns de nos hôpitaux Européens est une garantie suffisante qu'elle renferme toutes ses promesses. Notre témoignage serait superflu quant à ses effets, et n'est qu'en l'employant qu'on peut en être témoin.

A nos concitoyens, de chaque nation, nous dirons, que suivant les vues de la Providence, on a découvert une médecine, qui presque invariablement rend la santé aux malades, et dont l'achat sera toujours bon marché, quand bien même son prix serait dix fois plus élevé.

HERMAN ETMULLER, M. D. WALKER VAN GAULT, M. D. ADOLPHUS WERNER, M. D. Allemagne, 10 Décembre 1836.

L'article que l'on publie plus bas, concernant la doctrine nouvelle et populaire mise en avant par l'illustre Goelicke d'Allemagne, ne peut pas manquer d'exciter un intérêt profond et vibrant dans notre pays.

(Traduit de l'Allemand.) LOUIS OFFON GOELICKE D'ALLEMAGNE. LE PLUS GRAND DES BIENFAITEURS HUMAINS. Citoyen du Nord et du Sud de l'Amérique.

A Louis Offon Goelicke, M. D. d'Allemagne en Europe, appartenant l'honneur inappréciable d'ajouter une doctrine nouvelle et précieuse pour la science de la médecine, doctrine, qui, quoiqu'ayant été opposée aux préjugés par plusieurs de la faculté, (dont il est un des membres utiles), il a prouvé être aussi bien fondée en vérité qu'aucune doctrine de la bible, doctrine, à la vérité de laquelle sont attachés les vies de millions de notre race, et qui s'est déjà convertie en ses adversaires de réfuter, servir: La consumption est une maladie répugnante par son développement et la vie elle-même (principes de la vie) du corps humain; et l'opinion généralement reçue dans le monde est que la consommation est une maladie incurable, et que la mort est le seul remède à cette maladie.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs. Les souscriptions de ce calendrier doivent être envoyées par la poste, et il n'est pas permis de les vendre ailleurs.

JOHN LOVELL, Montréal, 23 novembre, 1839. -f.

L'HABITANT CANADIEN, ALMANACH DU CULTIVATEUR, POUR L'ANNÉE 1840. POUR PARLER sans qu'on s'en aperçoive, ou en secret, un ALMANACH EN LANGUE FRANÇAISE, contenant toute la sagesse, tout le bon sens, tout le savoir, les renseignements sur la température, et les conseils sur l'agriculture, les professions d'après les saisons, les observations de l'histoire de l'Amérique, une description de l'histoire de l'Amérique et une foule de renseignements utiles.

QU'ELLE AIT FAIT ASSEZ DE PROGRES POUR EMPÊCHER LA GUERRISON.

Cet ouvrage, bien qu'il soit d'un genre assez ordinaire, a obtenu un succès qui n'est pas commun, et qui est dû à la manière dont il est écrit, et à la manière dont il est imprimé. L'ouvrage est divisé en deux parties, la première est consacrée à l'histoire de la médecine, et la seconde à l'histoire de la chirurgie.

Le second volume du LITERARY GARLAND, A MONTHLY MAGAZINE Devoted to the advancement of General Literature.

Le propriétaire du Literary Garland, en annonçant le commencement d'un NOUVEAU VOLUME, ne peut s'empêcher d'exprimer ses plus vifs remerciements de l'encouragement qu'il a reçu pendant l'année dernière. Le patronage libéral qu'on lui a donné a surpassé de beaucoup son attente, lorsqu'il présentait d'abord son offre à l'autel du goût public; et à mesure que s'accroissait le plaisir qu'il ressentait de l'accueil flatteur que recevait chaque livraison successive, il se sentait poussé à de nouveaux efforts pour mériter l'approbation du public.

Le propriétaire n'ignore pas qu'il doit principalement attribuer le succès qui a jusqu'à présent récompensé ses efforts, à l'assistance qu'il a reçue des contributeurs dans la partie originale de la Garland; et il ne peut que ressentir beaucoup de satisfaction de pouvoir annoncer que dans le cours de l'année prochaine, il sera en état par les mêmes moyens, et avec encore plus d'extension, de soutenir le caractère littéraire que la faveur publique a accordé au Magazine.

Le premier numéro du NOUVEAU VOLUME, qui pourra servir d'échantillon pour le reste, contiendra des nouvelles de la plume de E. C. et de Mrs MOORE, et de l'auteur de AUNT MARY'S NOTE BOOK, que le public connaît déjà, et dont les contributions ont rencontré l'approbation universelle. Il se trouve heureux d'annoncer qu'on peut attendre, dans tout le cours de l'année, des articles de ces écrivains favoris, et avec les papiers qu'enverront de temps à autres les divers auteurs de "Intelligence not the Test of Virtue," "Evny and Defamation," "Sketches of Paris," "Jonathan Grub," "The Homestead Wife and Consoling Husband," et de plusieurs autres de talent reconnu, on ne peut douter que le second volume sera digne en tout de la réputation du premier, et rencontrera, on l'espère, avec confiance, la continuation et l'extension du support public.

LA MUSIQUE du second volume sera l'objet d'une attention particulière, et sera confiée à la surveillance d'un des professeurs les plus habiles de "Part Divin" dans ces Provinces.

Il est particulièrement à désirer que les personnes qui n'ont pas reçu le premier volume et qui désirent souscrire au second envoient leur ordre aussitôt que possible au Propriétaire, afin qu'on imprime une édition égale à la demande.

On peut encore se procurer au Bureau de la publication quelques copies du premier volume complètes depuis le commencement.

L'ouvrage consiste en 48 pages, Octavo royal, et est imprimé sur bon papier, et avec beaux caractères, et dans un beau style que possible. Le prix est fixé à Trois Piastres par année pour les Souscripteurs de la ville, et Trois Piastres et demie lorsqu'il est envoyé par la Poste.

JOHN LOVELL, Rue St. Nicholas, Montréal, Novembre 1839.

AUX AMIS DE L'EDUCATION. L'approbation de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal et de plusieurs autres personnes distinguées par leur rang et leurs connaissances, a été décernée à introduire dans ce Collège un cours abrégé d'éducation plus rapproché des moyens pécuniaires et plus conforme à leur besoins réels. Ce cours consistera dans l'enseignement du Français, de l'Anglais sur le meilleur pied possible, de l'Arithmétique de la Géographie, de la Tenue des livres, de l'Histoire, de la Littérature, de la Géométrie et de l'Architecture. Les Elèves après avoir fréquenté ce cours pendant deux années se partageront en deux Classes. Les uns entreront au cours de latinité auquel il ne sera fait aucun changement notable, tandis que les autres pendant une troisième année s'appliqueront à l'exercice de la Composition et à l'étude de la Littérature, de la Géométrie et de l'Architecture.

Cette méthode ne fait que renverser l'ordre suivi jusqu'à dans les études sans en changer pour cela la matière; et un avantage qu'elle nous semble devoir naturellement produire, c'est une plus grande diffusion des connaissances pratiques qui fourniront aux classes mercantile, agricole et autres des sujets capables d'en soutenir et d'en promouvoir l'importance et la respectabilité; tandis que le cours ordinaire d'études ne pourra qu'en profiter: les Elèves mieux préparés se feront plus solides et plus brillants.

Cette corporation comptant sur l'approbation de public attend de sa part un encouragement proportionné aux désirs sincères qu'elle a de pouvoir avec avantage aux intérêts les plus précieux de la Jeunesse de son Pays.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIEUX, Québec, le 26e. juillet, 1839.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que le paiement des honoraires de patentes sur toutes les Locations de Milice, publiées jusqu'à ce jour, devra se faire à l'Honorable DOMINIQUE DALY, Secrétaire Provincial, entre ce jour et le PREMIER DE FÉVRIER prochain; et que les terres pour lesquelles les honoraires n'auront pas alors été payés, seront considérées comme ayant été abandonnées par les personnes à qui elles avaient été assignées, et seront reprises par la couronne, à moins qu'il ne soit disposé autrement.

Les honoraires à être payés, sont comme suit: Sur acres — 100,300,400,500,600,700,800,900, 1000. Honoraires 17c.21c.24c.28c.32c.36c.40c.44c.48c.52c.56c.60c.64c.68c.72c.76c.80c.84c.88c.92c.96c.100c.

En outre de 2c. 6d. pour un certificat, ou 12c. 6d. pour copie de patente et certificat, si l'on demande l'un ou l'autre.

Dans les cas reconnus, où les terres assignées ne sont reprises, par défaut de paiement des honoraires, comme ci-dessus, les parties auront droit à un ordre ou Script seulement, au lieu et pour le valeur nominale d'icelles, en conformité des termes de la Proclamation de COMTE DURHAM du 11c. Septembre, 1839, pourvu que la demande en soit faite au temps convenable.

Par Ordre, JEAN LANGEVIN, Secrétaire.

Les Elèves des différents collèges publiés en cette province, sont priés de donner dans leur temps les deux cartes et fait toutes les opérations de leur devoir, avec le soin le plus particulier.

C. B. après que son attention à cette branche lui aura été le devoir de publier.

Montréal 12 Juillet, 1839. -f.

CHEVELURE HUMAINE.

Les cas de succès pour restaurer les cheveux d'un persennement chauve, pour les faire pousser sur la tête lorsqu'ils ont commencé à tomber rapidement, pour préserver leurs racines de la rogne, de la teigne, et pour rendre ainsi impossible que les cheveux tombent, soit à cause de la chaleur, soit à cause de la saleté, sont si nombreux, qu'ils sont tout à fait incroyables, excepté pour ceux qui ont pris quelque peine pour examiner les personnes et se convaincre ainsi de faits par eux-mêmes.

Tous ceux qui commencent son usage achètent d'abord avec un sourire d'incrédulité; la seconde fois il sont sobres de préventions, et la troisième fois un sourire de joie et de fêté annonce la certitude du succès.